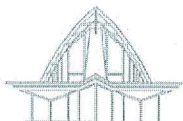


**APOORAA RAHI  
O TE FENUA MAOHI**

ASSEMBLÉE  
DE LA  
POLYNÉSIE FRANÇAISE

-----  
*Te Peretiteni*  
*Le Président*



Papeetē, i te 16 NOV. 2011

N° 3892/2011/ARF/PPPR/PHRO

Papeetē, le 16 NOV. 2011

N° 3892/2011/ARF/SG/SRH

**AVIS DE RECRUTEMENT  
DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE**

**L'assemblée de la Polynésie française recrute :**

**Au service des séances :**

**2 TRADUCTEURS CORRECTEURS**

**Missions :**

- dresser les comptes rendus intégraux des séances dans les délais impartis et assurer leur gestion;
- assurer la transcription et la traduction en français des procès verbaux des débats en langues polynésiennes;
- assurer la relecture, les corrections et la mise en forme définitive des procès-verbaux en français et en langues polynésiennes;
- assurer la traduction simultanée des débats en langues polynésiennes.

**Au service des commissions :**

**1 SECRÉTAIRE**

**Missions :**

- préparer qualitativement et quantitativement les textes à examiner en commissions;
- assurer l'organisation optimale des réunions en commission ainsi que leur secrétariat.

**POUR LES 3 POSTES à pourvoir :**

**Profil particulier :**

- baccalauréat au minimum;
- capacité à gérer un volume de travail important dans les délais impartis.

**Conditions d'emploi :**

- contrat de travail à durée déterminée;
- détachement de longue durée.

**Profil général requis :**

- sens du service public;
- disponibilité;
- maîtrise orale et écrite de la langue tahitienne (et notions d'autres langues polynésiennes);
- maîtrise orale et écrite de la langue française (grammaire, orthographe, etc.);
- bonne maîtrise de la dactylographie et du secrétariat.

**Modalités :**

Le dossier de candidature doit comprendre impérativement :

- une lettre de motivation manuscrite;
- une photo d'identité récente;
- un curriculum vitae détaillé;
- la copie des diplômes.

Les dossiers de candidature devront être déposés **au plus tard le mardi 29 novembre 2011 à 17 h** (le cachet de la poste faisant foi pour les envois postaux) au :

Bureau du courrier près du secrétariat général de l'assemblée de la Polynésie française  
(situé au 3<sup>e</sup> étage du nouveau bâtiment de l'assemblée)  
Rue du docteur Cassiau à PAPEETE  
ou  
Expédié à BP 28 – 98713 PAPEETE

Tout dossier parvenu ultérieurement à cette date ne sera pas pris en considération.

Pour le président et par délégation,  
le directeur de cabinet,



Ioane WONG

